



**FONDS D'EXPÉRIMENTATION POUR LA JEUNESSE
APPEL À PROJETS DECONCENTRE AU NIVEAU ACADEMIQUE N° 2 : APSCO2**

**Expérimentations :
Sécurisation de l'entrée dans la vie active des jeunes de lycée professionnel :
« N-1 / N+1 »**

CONTEXTE DES EXPERIMENTATIONS

L'insertion professionnelle est un parcours de transition, plus ou moins long, entre l'école et l'entreprise. Le chômage des jeunes diplômés, aggravé depuis 2009, a allongé le temps de recherche d'emploi ; la situation du marché du travail a accentué la précarisation des premiers emplois.

De façon générale, cette transition entre le statut d'élève et celui de salarié requiert du temps, le temps des changements d'identité. L'insertion durable se joue souvent dans les périodes d'essai où des conseils adaptés peuvent se révéler utiles pour réussir.

De fait, si le diplôme professionnel permet l'accès à un niveau de qualification, c'est l'emploi qui permet de réaliser, de façon effective, la qualification réelle.

Enfin, cette problématique de l'insertion s'inscrit en prolongement de la formation initiale mais la préparation du diplôme laisse souvent peu de temps pour préparer l'entrée dans la vie active.

L'alternance entre l'entreprise et le lycée professionnel, significative dans le cursus de baccalauréat professionnel avec 22 semaines de formation en milieu professionnel (PFMP), contribue à l'acquisition de connaissances et compétences pratiques mais ne suffit plus, pour la majorité des élèves, à s'insérer rapidement sur le marché du travail.

CONSTATS

1) L'insertion professionnelle est le produit de différents facteurs économiques et individuels ; elle peut prendre du temps ; le lien entre la formation et l'emploi occupé s'avère le plus souvent « lâche ».

Des études récentes relatives au baccalauréat professionnel¹ confirment ainsi qu'« occuper un emploi est le produit d'un processus complexe qui confronte les comportements ou stratégies individuels aux stratégies d'entreprises, dans une période donnée, avec un état du marché du travail local (...)». Ces travaux montrent aussi que « la diversité des emplois est la règle à l'issue des baccalauréats professionnels ».

Les résultats d'une enquête sur « les premiers pas de la généralisation du bac pro en 3 ans dans le champ tertiaire »² montre que « pour ce qui concerne le bac pro, surtout dans le domaine tertiaire, la question de l'insertion est cependant difficile à traiter. Il vise en effet des emplois qui relèvent de la même catégorie que le CAP et le BEP, mais à des échelons différents ».

Par ailleurs, l'insertion dans l'emploi au niveau du baccalauréat professionnel varie selon la conjoncture économique (la crise de 2009 déploie encore ses effets), selon les spécialités de formation, selon le sexe et selon les régions.

Au plan national, le taux d'emploi des titulaires de baccalauréat professionnel dans les spécialités de la Production est meilleur (68% en 2008) que dans celles des Services (48% en 2008)³. Plus précisément, ces taux d'emploi varient largement selon le groupe de spécialités :

Les spécialités pluri technologiques des transformations et agroalimentaire enregistrent des taux d'emploi proches de cette moyenne (68,1%), alors que le Génie civil, Construction bois sont à 71,3% et Mécanique-électricité, électronique à 65,8%.

Concernant les Services, ce sont les spécialités du Commerce et de la Vente qui se rapprochent le plus (50,5%) de la moyenne de ces taux d'emploi. Toutefois, cette réalité nationale varie également selon les régions : ainsi, en Ile-de-France, l'insertion est plus favorable dans les Services : « en 2009, 53% des jeunes formés aux spécialités des Services ont trouvé un emploi contre 44% de ceux relevant de la Production »⁴ que dans les autres régions, où c'est dans le secteur de la Production que se révèle un meilleur taux d'emploi.

Le désajustement entre la formation et l'emploi s'observe de plus en plus, surtout pour certaines spécialités des Services. Le secteur du Commerce y est particulièrement sensible avec comme conséquence : « la possession d'un diplôme spécialisé dans la vente n'est pas un critère privilégié par les employeurs »⁵

« L'insertion professionnelle des diplômés (reste) un objet inégalement investi par les enseignants »⁶.

¹ Cf. Les baccalauréats professionnels de l'industrie à la veille de la réforme – CPC études – 2010 n°2 – Publication du Ministère de l'Education nationale – DGESCO, étude CEREQ/ Lirhe - CRM, Université de Toulouse

² cf. revue CPC études – 2010n°3 : Enquête sur les premiers pas de la généralisation du bac pro en 3 ans dans le champ tertiaire, p.229

³ Cf. RERS, édition 2010 (p.255) : L'emploi à la sortie du lycée

⁴ Cf. IVA 2009, Ile de France : L'insertion des lycéens franciliens dans la vie active »

⁶ Cf. revue CPC études – 2010 même étude pré citée, p. 230

Enfin, il est avéré que les trajectoires d'insertion varient beaucoup selon les réseaux dont disposent les diplômés. Cette question s'avère particulièrement aigüe pour les élèves dont les familles sont, elles mêmes, peu insérées dans des réseaux professionnels élargis.

2) Les compétences acquises en établissement scolaire ne suffisent pas toujours, des clés d'entrée dans la vie active sont nécessaires.

L'accompagnement dans ce parcours d'insertion des jeunes de lycée professionnel requiert la contribution de différents acteurs. Les professeurs ne sont pas les seuls intervenants utiles : d'autres adultes en prise directe avec les réalités de l'entreprise peuvent apporter une aide dans cet accompagnement.

Certains des élèves qui ne disposent pas de réseaux suffisamment larges et impliqués à différents niveaux dans l'entreprise (des ingénieurs, Directeurs des Ressources Humaines, ouvriers qualifiés, employés...) doivent pouvoir bénéficier d'une aide à l'ouverture sur des réseaux sociaux-professionnels.

Ce temps et cet accompagnement ne sont actuellement pas inscrits dans le parcours de formation des élèves qui se trouvent ainsi, dès leur diplôme en poche et au moment où ils cherchent à s'insérer dans la vie active, souvent seuls et sans méthode appropriée.

Si des initiatives existent dans certains lycées, pour autant, il n'existe actuellement aucun programme systématique et formalisé d'accompagnement des élèves de terminale jusque dans l'emploi.

Toutefois, des ressources et des dispositifs peuvent être mobilisés : conventions de branches et de grandes entreprises, événements (les semaines thématiques), personnes ressources : Ingénieur pour l'Ecole, les associations (Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique...), le Centre d'Etudes et de Ressources pour les professeurs de l'Enseignement Technique ; les missions locales ; les Centres d'Information et d'Orientation.

Il existe également des conventions entre le Ministère de l'Education Nationale et :

- la fédération des entreprises du commerce et de la distribution
- la fédération des industries électriques électronique et de communication
- l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles

OBJECTIFS DE L'EXPERIMENTATION

Cette expérimentation vise à faciliter et à sécuriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés du baccalauréat professionnel par un accompagnement sur deux ans, dès leur année de terminale jusqu'à leur première année dans l'emploi. Les jeunes diplômés en recherche d'emploi sont directement concernés.

La spécificité de ce projet tient à la fois à ses objectifs, axés directement sur une préparation aux conditions réelles d'insertion professionnelle et à sa durée : accompagnement des jeunes sur deux ans.

A cet effet, les lycées professionnels proposeront des dispositifs innovants en matière d'accompagnement des élèves visant l'insertion, en s'appuyant notamment sur un réseau d'entreprises locales.

Objectifs de ces dispositifs :

- 1) Pour les élèves en terminale professionnelle (année « N-1 ») :
 - a. développer des compétences :
 - d'autonomie ;
 - de stratégie d'adaptation au marché de l'emploi et à la diversité des organisations professionnelles ;
 - de mise en valeur de son potentiel (connaissance de soi) ;
 - d'utilisation des outils et structures ressources ;
 - b. mobiliser les entreprises pour l'insertion des jeunes diplômés ;

- 2) Pour les bacheliers professionnels à la recherche d'emploi (année « N+1 ») :
 - a. Adapter la 1^{ère} stratégie de recherche d'emploi (élargir les pistes d'entreprises, conforter ses compétences, conforter la confiance en soi...) ;
 - b. Développer des réseaux d'appui professionnels et sociaux ;
 - c. Développer les contacts entre les jeunes et les entreprises.

- 3) Pour les jeunes diplômés insérés dans un emploi (année « N+1 ») :
 - a. Faciliter l'adaptation au premier emploi : identifier les forces, appuis et les difficultés d'entrée dans les fonctions, les perspectives d'évolution...
 - b. Faciliter les échanges entre les jeunes diplômés insérés dans les entreprises et les services Ressources humaines de ces mêmes entreprises ;
 - c. Transférer cette première expérience aux élèves de terminale professionnelle.

- 4) Pour les élèves ayant échoué au baccalauréat

Le programme vise à enclencher une double dynamique : projection dans l'insertion et de remotivation à réussir le bac.

Ce parcours d'insertion professionnelle repose sur un partenariat actif et continu entre acteurs de l'insertion professionnelle, les acteurs du monde économique, notamment les entreprises, et les lycées professionnels.

CADRE D'INTERVENTION

Le caractère expérimental du projet repose notamment sur deux éléments :

- Un petit nombre de lycées professionnels, de spécialités et de territoires concernés ;
- La mise en place de nouveaux dispositifs qui préparent l'insertion des jeunes un an avant leur sortie de l'école et qui les accompagne pendant un an dans l'emploi ou la recherche d'emploi.

Afin que le lycée professionnel devienne un acteur de l'accompagnement des jeunes vers la recherche d'emploi de ces élèves et anciens élèves, plusieurs types d'actions peuvent être développées.

Ces actions pourront s'inspirer de certaines des modalités indiquées en annexe ou en proposer d'autres.

Les équipes pédagogiques qui connaissent les besoins et les ressources de leurs élèves concevront les types d'action les plus adaptées aux situations locales.

Les Acteurs

La conception et la réalisation de ces projets d'accompagnement reposent sur une équipe-projet réunissant au moins un Chef de travaux, des Professeurs de Lycées Pro, un Conseiller Principal d'Education ; le conseiller d'orientation psychologue peut être associé à cette équipe. Les parents peuvent être sollicités pour partager leur expérience. Cette équipe s'assure de la collaboration régulière avec les représentants d'entreprises, de Pôle Emploi et de la Mission locale. L'Ingénieur pour l'école (IPE), en poste dans l'académie, peut être sollicité pour apporter sa connaissance des entreprises.

Critères d'échantillonnage des lycées :

➤ **sur la base des spécialités de formation :**

Les spécialités retenues appartiennent à des groupes de spécialités dont les taux d'emploi sont « moyens » dans les académies retenues et qui représentent des effectifs significatifs. Le critère « désajustement moyen » le complétera : des élèves sont recrutés dans un secteur d'activité plus large que celui de la spécialité de formation. Certaines enquêtes Insertion Vie Active apportent ce type d'informations. Enfin, une taille suffisante d'effectifs en 1^{ère} professionnelle (en terminale à la rentrée prochaine) est nécessaire.

En regard de ce critère, les projets proposés devront porter sur 4 groupes de spécialités :

- ✓ Bac pro Electrotechnique Energie Equipements communicants (ELEEC) ;
- ✓ Bac pro Industries de procédés ;
- ✓ Bac pro Commerce ;
- ✓ Bac pro Services de proximité et vie locale.

➤ **sur la base de l'environnement économique et social, sur un territoire large :**

- ✓ territoire économique large, desservi par des transports en commun.

➤ **Sur la base d'une dynamique de partenariat des lycées avec les entreprises :**

Les relations avec les milieux économiques sont développées, tant pour les périodes de formation avec les milieux professionnels (PFMP) que pour les relations Ecole/ Entreprise.

APPEL A PROJETS DECONCENTRE

Trois académies ont été retenues pour rentrer dans cet appel à projets:
Amiens, Lille, et Lyon.

Les recteurs de ces académies sélectionneront en tout 4 établissements sur la base des critères d'échantillonnage énoncés plus haut :

- Préparation à tout ou partie des quatre spécialités de baccalauréat professionnel retenues (Electrotechnique Energie Equipements communicants (ELEEC), Industries de procédés, Commerce, Services de proximité et vie locale) ;
- Environnement économique large, desservi par des transports en commun ;
- Dynamique de partenariat des lycées avec les entreprises.

Dans trois de ces établissements, la première année de l'expérimentation consistera dans une préparation à l'insertion pour un groupe de jeunes lors de leur année de terminale, la seconde année permettant d'accompagner ces jeunes pendant un an dans l'emploi ou la recherche d'emploi.

Par ailleurs, l'académie identifiera un établissement qui s'engagera dès la première année à la fois :

- dans une préparation à l'insertion pour un groupe de jeunes lors de leur année de terminale **et**
- dans l'accompagnement de jeunes dans l'emploi ou en recherche d'emploi à la rentrée 2011 et qui seraient identifiés avant la fin de la présente année scolaire.

Dans les académies concernées, les lycées professionnels proposeront aux élèves et anciens élèves de nouvelles modalités d'accompagnement vers et dans l'emploi, au cours de l'année Terminale Baccalauréat professionnel et de l'année post bac.

Plusieurs types d'interventions peuvent être envisagés, des actions en petits groupes, personnalisées et par individu. Les modalités de mise en œuvre incluent un partenariat avec les entreprises, la mission locale, Pôle Emploi, des représentants des branches professionnelles, notamment celles ayant conventionné avec le ministère de l'Education nationale.

Les élèves et anciens élèves sont volontaires pour entrer dans le dispositif.

FINANCEMENT

Enveloppe maximale de crédits : **200 K€, hors évaluation**

Ces moyens financiers sont au plus de 16,6 K€ par établissement pour 2 ans.

Les financements attribués dans le cadre du FEJ pourront par exemple couvrir les frais de déplacement des jeunes pour la recherche d'emploi, des professeurs et autres adultes ainsi que toute autre dépense directement liée aux projets. Ainsi, pourra être financée en particulier l'organisation de manifestations permettant de mettre en relation directe les professionnels et les élèves en recherche d'emploi.

Les projets portés par les établissements devront mettre en avant les moyens mobilisés en interne ou dans le cadre de partenariat assurant un co-financement de l'opération.

Des moyens en HSE seront mis en place par la DGESCO, de l'ordre de 36 HSE par établissement et par an maximum, en accompagnement. Ils devront être valorisés dans le budget prévisionnel.

MODALITES GENERALES D'EVALUATION

Un seul évaluateur sera retenu dans le cadre d'une procédure nationale de marché public, pour évaluer l'ensemble des projets. Les établissements porteurs de projets ne sont de ce fait pas tenus de faire appel à un évaluateur propre.

L'évaluation devra apporter un éclairage qualitatif sur les éléments suivants :

- d'une part, sur la pertinence des conditions de mise en œuvre du projet et les mécanismes d'ingénierie qui leur permettent de fonctionner de la façon la plus efficace ;

- d'autre part, sur le ressenti des élèves et des enseignants s'il y a lieu, sur la façon dont ce suivi les a aidés en termes d'insertion professionnelle, et sur l'efficacité du dispositif tant du point de vue de la recherche d'emploi en elle-même, que des compétences et/ou qualités que cet accompagnement a pu renforcer (confiance en soi, connaissance du marché du travail) et qui peuvent faciliter l'insertion professionnelle.

DIFFUSION DE L'APPEL A PROJETS ET DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DOSSIERS

Dans les académies retenues, les recteurs font connaître aux établissements l'appel à projets

<p>Les dossiers seront soumis par les établissements avant le 20 septembre 2011 à l'attention du recteur de l'académie concernée.</p>
--

SELECTION DES PROJETS :

Les recteurs sélectionnent 4 projets en tenant notamment compte d'un travail collectif dans l'établissement, des relations explicites avec le milieu professionnel et des conditions de suivi des jeunes. Ils émettent un avis circonstancié sur chacun des projets sélectionnés et identifient l'établissement qui mènera les deux volets de l'expérimentation dès la première année.

Les coordinateurs régionaux du FEJ, au sein des Directions Régionales Jeunesse Sport et Cohésion Sociale, pourront être associés à ce processus de sélection.

Les recteurs adressent le **30 septembre 2011 au plus tard** les projets sélectionnés pour analyse à la DGESCO à l'adresse : dgesco.securisation-bacpro@education.gouv.fr et à la DJEPVA à l'adresse : fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr en indiquant « Réponse APSCO2 » dans le titre du courriel.

TOUTE INFORMATION PEUT ETRE OBTENUE AUPRES DE
DGESCO : dgesco.securisation-bacpro@education.gouv.fr
DJEPVA : fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr

ANNEXE 1 :

Quelques exemples de démarches pouvant être mises en œuvre dans le cadre de cette expérimentation⁷

Pour les élèves en terminale professionnelle (année « N-1 ») et les jeunes diplômés en recherche d'emploi (« N+1 ») :

Le lycée professionnel, en partenariat avec des acteurs de l'insertion ou du monde économique, pourront proposer aux élèves et anciens élèves de multiples actions collectives ou individuelles. Celles-ci pourraient par exemple constituer en :

- Dès l'année du bac, des modules en vue d'aider les élèves à réfléchir sur la construction d'un projet professionnel pourraient être mis en place au sein du lycée.
- Les élèves de terminale pourront être guidés pour identifier par eux-mêmes des pistes d'analyse du marché de l'emploi (notion de bassin d'emploi, domaine d'activité relatif aux spécialités de formation, compétences les plus recherchées dans ces domaines...)
- Des rencontres avec des professionnels pourraient être organisées pendant l'année de terminale, afin de mettre l'accent sur la diversité des organisations de travail (grandes entreprises, PME, sociétés coopératives et participatives, auto-entreprise...) et les compétences recherchées en fonction de ces organisations différentes, etc.
- Le lycée pourrait formaliser des procédures par lesquelles les services des ressources humaines des partenaires économiques transmettent à l'établissement des offres d'emplois disponibles dans les secteurs concernés. Ces partenaires pourraient non seulement être issus du bassin d'emploi local mais également d'autres zones géographiques afin d'inciter les jeunes diplômés à réfléchir aux opportunités liées à une mobilité géographique.
- Afin d'aider les jeunes diplômés à accéder aux offres d'emploi y compris celles relevant du « marché caché » de l'emploi (les besoins des entreprises qui ne font pas l'objet d'une offre d'emploi publiée), le lycée pourrait favoriser le développement de stratégies permettant aux jeunes de mobiliser leurs réseaux. Au-delà de la mobilisation des réseaux personnels (associatifs, sportifs...), il pourrait être intéressant de permettre le développement du réseau professionnel des jeunes en facilitant les occasions de rencontres (en groupe ou bilatérales) avec des acteurs du monde économique, notamment des anciens élèves déjà insérés professionnellement. Enfin un accompagnement des jeunes à l'utilisation des réseaux sociaux comme moyens de recherche d'emplois pourrait utilement être développé par les établissements.
- Des outils tels que des « carnets de bord de recherche d'emplois » pourraient être développés pour aider les jeunes diplômés à structurer leur recherche d'emploi... Si des lycées expérimentant le livret expérimental de compétences formulent une réponse, ils pourront intégrer ce volet dans le livret mis en place pour les jeunes.

⁷ Ces dispositifs sont proposés à titre d'exemple et ne sont pas exhaustifs.

Pour les jeunes diplômés insérés dans un emploi (année « N+1 ») :

- Même une fois recrutés dans un premier emploi, les jeunes peuvent avoir besoin de soutien pour faciliter leur adaptation à cet emploi. Des réunions collectives ou individuelles, organisées par le lycée à l'attention des jeunes diplômés, pourraient permettre d'établir un premier bilan de l'entrée en fonctions, se situer dans l'entreprise en identifiant les forces, appuis et les difficultés d'entrée dans les fonctions, les perspectives d'évolution...
- Des modalités de transfert de cette première expérience aux élèves de terminale professionnelle pourraient également être utilement développées: organiser des rencontres avec les élèves de terminale, voire développer l'utilisation des réseaux sociaux pour structurer un réseau d'anciens élèves.

Pour les élèves ayant échoué au baccalauréat

Une attention particulière sera aussi portée sur les élèves qui n'ont pas réussi leur baccalauréat. L'accompagnement proposé veillera alors à les remotiver et à les aider à se projeter dans une démarche d'insertion professionnelle. Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en terminale professionnelle seront optimisées dans cette perspective d'insertion.

ANNEXE 2 : Procédure de dépôt des candidatures

I – Renseignement du dossier de candidature par le chef d'établissement

□ **Le formulaire fourni est obligatoire** : Le formulaire de demande de subvention a été rédigé de manière à permettre aux autorités académiques et aux services de l'administration centrale (DJEPVA et DGESCO) d'apprécier le bien-fondé de l'expérimentation. Tous les items doivent être obligatoirement renseignés. Un dossier **incomplet** ou trop succinct expose l'organisme demandeur à voir sa demande rejetée.

Hormis le formulaire de dépôt, proposé par le FEJ, aucun autre type de dossier ne sera accepté.

□ **L'attestation sur l'honneur est obligatoire** : Elle permet aux représentants légaux des organismes dépositaires du projet de certifier exactes et sincères les informations du dossier d'une part, et d'autre part de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant. Si les signataires ne sont pas les représentants légaux des organismes concernés, merci de joindre le pouvoir leur permettant d'engager leur signature.

- Le dossier de candidature doit être transmis par courriel à l'autorité académique au format PDF au plus tard le **20 septembre 2011**.
- **Tout dossier transmis hors délai sera considéré comme irrecevable.**

II - Dépôt du dossier de candidature par les autorités académiques :

- Les dossiers de candidature des établissements, signés par les chefs d'établissement, qui auront été retenus pour leur qualité par l'autorité académique doivent être transmis par voie électronique à la DJEPVA et à la DGESCO par l'autorité académique au plus tard le 30 septembre 2011, **accompagnés d'une note portant avis sur les projets, signée par le recteur d'académie**, aux adresses suivantes :
DGESCO : dgesco.securisation-bacpro@education.gouv.fr
DJEPVA : fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr

Votre attention est appelée sur le fait qu'il ne sera pas possible de déposer un projet au-delà de la date de clôture.